

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance du 3 avril 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal, du 3 avril 2023 à 19h00, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers Marc Bégin, Yves Bond, Denys Gosselin, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Lee Brazel a motivé son absence.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **19h00**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-01

Il est proposé par **Pierre Blouin** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 11.1 Comité Loisirs HSF - Suivis
- 11.2 Reconnaissance des bénévoles et présentation MADA-Familles
- 11.3 Tarification SAE
- 11.4 CAB – Soirée bénévoles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Arrivée de Yves Bond à 19h01.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MARS 2023

2023-04-02

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que les procès-verbaux du 6 et du 27 mars 2023, ayant été distribués à l'avance, soit considéré comme lus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question des citoyens.

5. DEMANDES DES CITOYENS

2023-04-03

5.1 Demande pour le 236, 9^e rang

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut pas se substituer à une institution financière;

Il est proposé par **André Perron**

ET RÉSOLU de refuser l'aide financière demandée pour la réalisation d'un pont sur la propriété du 236, 9^{ème} rang.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 Église – Vente par appel de propositions

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

2023-04-04

5.3 Annulation de la résolution 2023-03-34

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation ne désire pas vendre une parcelle du terrain derrière la Place Auckland et l'École des Trois-Cantons;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2023-03-34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-05

5.4 OTJ de St-Mathias – Demande d'aide financière

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de remettre 500 \$ à l'OTJ de Saint-Mathias.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-06

5.5 Invitation Gala des mérites scolaires

CONSIDÉRANT QUE des citoyens et des citoyennes fréquentent la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'autoriser Marc Bégin à assister au Gala des mérites scolaires le 18 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Les sujets abordés lors de la séance de la table des maires à la MRC sont :

- Politique d'archivage
- Gestion contractuelle
- Entretien ménager
- Boues des fosses septiques
- Plastiques agricoles
- Schéma de couverture de risques
- Transport collectif
- Projet éolien
- Changement d'administration à l'ORH

André Perron, maire, a assisté :

26 mars, rencontre pour l'avenir de l'église

27 mars, rencontre avec Visages régionaux

28 mars, rencontre citoyenne pour l'attractivité territoriale

31 mars, rencontre avec l'École des Trois-Cantons

Le conseiller, Marc Bégin, a assisté :

26 mars, rencontre pour l'avenir de l'église

28 mars, rencontre citoyenne pour l'attractivité territoriale

1^{er} avril, participation au salon du livre

Le conseiller, Yves Bond, a assisté :

23 mars, rencontre du CA de la coop

Le conseiller, Denys Gosselin, a assisté :

21 mars., rencontre MADA-Familles

28 mars, rencontre citoyenne pour l'attractivité territoriale

La conseillère, Marie-Michèle Turgeon, a assisté :
21 mars., rencontre MADA-Familles
28 mars, rencontre citoyenne pour l'attractivité territoriale
31 mars, rencontre avec l'École des Trois-Cantons

Le conseiller, Pierre Blouin, a assisté :
9 mars, rencontre des loisirs de la MRC

6.1.1 RICEMM - Invitation aux élus
Des billets sont remis à des conseillers.

2023-04-07

6.1.2 Annulation de la résolution 2023-03-06

CONSIDÉRANT QUE le maire n'est pas nommé d'office au CA de l'ORH ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a nommé le maire, André Perron, comme représentant de la MRC ;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2023-03-06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-08

6.1.3 ORH-Nomination du représentant municipal

CONSIDÉRANT QUE le maire, André Perron, est nommé par la MRC ;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de nommer Marc Bégin comme représentant de la municipalité pour siéger au CA de l'ORH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱⁱ

2023-04-09

6.1.4 Formation gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la formation en visioconférence de la FQM est au coût de 1500 \$ pour un groupe de 15 personnes ;

CONSIDÉRANT QU'une recherche de partenaires est nécessaire pour compléter le groupe;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU qu'une fois le nombre de participants est atteint, de réserver la salle du conseil des maires à la MRC du Haut-Saint-François ou la Place Auckland pour assister à la visioconférence au mois de mai ;

ET de mandater la FQM pour réaliser cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-10

6.1.5 Invitation au Forum consultatif pour le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'inscrire Marc Bégin au Forum consultatif pour le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui a lieu à Johnville le 26 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2 Correspondance MAMH

Il n'y a pas de correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le mois de février.

6.3 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

7.1 Administration

La directrice générale commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 mars 2023 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 SPAE-Rapport annuel 2022

Point d'information

7.1.2 Droit de mutation – Imposition d'un droit supplétif

2023-04-11

CONSIDÉRANT QUE l'article 20,1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières prévoit que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive d'un paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

CONSIDÉRANT QUE le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe a.2 de l'article 17 ou au paragraphe a du premier alinéa de l'article 20 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut prévoir que le droit supplétif n'a pas à être payé dans tout cas qu'elle précise parmi les suivants :

1° l'exonération est prévue au paragraphe d du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès du cédant ;

2° l'exonération est prévue au paragraphe e du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès du cédant ;

3° l'exonération est prévue au paragraphe e.1 du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès de la personne qui a cédé l'immeuble à la fiducie visée à ce paragraphe ;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de charger les droits supplétifs sur toutes les exonérations des droits de mutation à l'exception des séparations entre conjoints.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3 ADMQ - Assurance juridique pour la DGA

2023-04-12

CONSIDÉRANT QUE l'assurance juridique a toujours été payée pour la directrice générale et la directrice générale adjointe ;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de payer les frais de l'assurance juridique de la directrice générale et de la directrice générale adjointe pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport service incendie

Aucune sortie a eu lieu au mois de mars 2023.

7.2.2 Radiocommunication – Soumissions

2023-04-13

CONSIDÉRANT QUE les communications sont primordiales dans les interventions incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les appareils actuels ne permettent pas une communication efficace;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de faire l'achat de l'interface sur les cellulaires au coût de 6 380 \$ avant taxes;

ET d'ajouter le système des travaux publics au le canal Zello au coût de 1 455 \$ avant taxes;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱⁱⁱ

Le huis clos est demandé pour le point 7.2.3 à la fin de la séance.

7.2.3 Caserne de pompier - Plan d'architecte

Ce point est reporté au conseil du mois de mai.

7.3 Voirie

7.3.1 Rapport de voirie

Le maire, André Perron, fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

Le huis clos est demandé pour le point 7.3.2 à la fin de la séance.

7.3.2 Résultats de l'appel d'offres pour le gravier

2023-04-14

Ouverture des soumissions gravier 31 mars 2023 15:00

En présence de: André Perron, maire
Frédéric Dodier, directeur des travaux publics
Hélène Dumais, directrice générale adjointe

| Soumissionnaires | 6 100 t.m. | 250 t.m. avec livraison 286, rang 9 | 150 t.m. avec livraison 45, route Clifton ouest | Total taxes incluses | Coût du transport au 66, Chemin Auckland |
|--------------------|--------------|--|--|----------------------|---|
| HM Lambert | 69 540,00 \$ | 5 812,50 \$ | 3 727,50 \$ | 90 922,23 \$ | 256 200,00 \$ |
| Les Fermes Lessard | | | | | |

CONSIDÉRANT la soumission reçue par H.M. Lambert à la suite de l'appel d'offres sur invitation ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de mandater H.M. Lambert pour l'obtention d'environ 6 500 t.m. de gravier aux conditions spécifiées dans le devis d'appel d'offres ;

ET d'autoriser le directeur des travaux publics, Frédéric Dodier, à commander, selon les besoins, les quantités nécessaires au banc ou par livraison ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^{iv}

7.3.3 Numéros civiques

2023-04-15

CONSIDÉRANT QUE l'affichage des numéros civiques est un enjeu de sécurité ;

CONSIDÉRANT les demandes de prix reçues ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de mandater Publiforme pour la production des enseignes rurales 911 au coût de 46,75 \$ avant taxes pour chaque adresse ;

ET de mandater la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4 Tonte du gazon

2023-04-16

CONSIDÉRANT les demandes de prix reçues ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de mandater Monsieur Jeff McCormick pour la tonte du gazon au coût de 7 150 \$ taxes incluses ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^v

7.3.5 Boîte dompeur - Remplacement

2023-04-17

CONSIDÉRANT les demandes de prix reçues ;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'acheter la boîte dompeur de Camion S. Gilbert au coût de 30 000 \$ avant taxes incluant le transport ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^{vi}

7.4 Environnement

7.4.1 Inspection des installations septiques

Point d'information.

7.4.2 COGESAF - Renouvellement 2023

2023-04-18

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion au COGESAF au coût de 75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.3 Dépôt du rapport R.O.M.A.E.U.

Le rapport concernant le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (R.O.M.A.E.U.) est déposé à cette séance.

7.5 Loisirs

7.5.1 Bibliothèque-Statistiques

Point d'information

7.5.2 Bibliothèque-Rapport annuel

Point d'information

7.5.3 Programme BiblioQUALITÉ

Point d'information.

7.5.4 Maison des jeunes - Fermeture

2023-04-19

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes ferme ses portes pour un délai indéterminé ;

CONSIDÉRANT QUE la vente de l'église peut mettre en péril la Friperie Le Tournesol ;

CONSIDÉRANT QUE le service rendu par la friperie est apprécié de la population ;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de relocaliser la Friperie Le Tournesol dans les locaux au sous-sol du bureau municipal sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^{vii}

8. RÈGLEMENT

8.1 Avis de motion du règlement 2023-166 modifiant le règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies

Le conseiller **Pierre Blouin** donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le règlement intitulé "Règlement 2023-166 modifiant le règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies".

8.2 Dépôt du règlement 2023-166 modifiant le règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la directrice générale présente le projet de règlement 2023-166 modifiant le règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies concernant le retrait de la mention du règlement sur les nuisances.

8.3 Avis de motion du règlement 2023-167 abrogeant le règlement 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

La conseillère **Marie-Michèle Turgeon** donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement intitulé "Règlement 2023-167 abrogeant le règlement 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux."

8.4 Dépôt du règlement 2023-167 abrogeant le règlement 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la directrice générale présente le projet de

règlement 2023-167 abrogeant le règlement 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

8.5 Avis de motion du premier projet de règlement 2023-168 modifiant le règlement de zonage 2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain

Le conseiller **Denys Gosselin** donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le règlement intitulé "Règlement 2023-168 modifiant le règlement de zonage 2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain."

8.6 Dépôt du premier projet de règlement 2023-168 modifiant le règlement de zonage 2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la directrice générale présente le projet de règlement 2023-168 modifiant le règlement de zonage 2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain.

8.7 Adoption du premier projet de règlement 2023-168 modifiant le règlement de zonage 2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain

2023-04-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Isidore-de-Clifton a adopté le *Règlement de zonage n°2000-18* ;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 3 du 2^e alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité juge maintenant pertinent d'autoriser l'ajout du sous-groupe jumelé unifamilial et jumelé bifamilial dans les zones M-3 et M-8 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil municipal s'étant tenue le 3 avril 2023 ;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que le présent règlement portant le numéro **2023-168** et intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage n°2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain* » soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement comme suit:

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 2023-168 et le titre « *Règlement modifiant le Règlement de zonage n°2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain* ».

Article 3

La grille des spécifications faisant partie intégrante du *Règlement de zonage n°2000-18* est modifiée comme suit :

- a. En ajoutant un cercle dans les cases correspondant aux colonnes M-3 et M-8 de la ligne du sous-groupe « jumelé unifamilial » « jumelé bifamilial » ;

La grille des spécifications modifiée étant jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A » ainsi qu'un plan identifiant les zones touchées par les modifications comme annexe « B ».

Article 4

Le présent règlement fait partie intégrante du *Règlement de zonage n°2000-18*.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^{viii}

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2023-04-21

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 131 747,32 \$ en référence aux chèques nos 202300174 à 202300248 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 27 992,23 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 46 984,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE MARS 2023

2023-04-22

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. DIVERS

11.1 Comité Loisirs HSF- Suivis

Le conseiller, Pierre Blouin, fait les différents suivis du Comité Loisirs HSF.

11.2 Reconnaissance des bénévoles et présentation MADA-Familles

2023-04-23

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles sont une ressource inestimable pour notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE reconnaître leur contribution permet de valoriser le bénévolat ;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'organiser la soirée reconnaissance des bénévoles le 5 mai 2023 de 17h à 19h à la Place Auckland ou au sous-sol de l'église ;

ET d'attribuer un budget de 1 150 \$ pour le paiement du traiteur et de 3 tirages de 50 \$ de produits de viande chez des marchands locaux ;

ET de convoquer la population à la présentation de la politique et du plan d'action MADA-Familles à 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^{ix}

11.3 Tarifs SAE

2023-04-24

CONSIDÉRANT QUE les familles rencontrent de nombreuses obligations financières ;

CONSIDÉRANT QUE les familles venant de l'extérieur de la municipalité devraient payer un surplus pour l'inscription au service d'animation estivale (SAE) de Saint-Isidore-de-Clifton ;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de conserver les mêmes tarifs pour les familles provenant de Saint-Isidore-de-Clifton ;

ET d'ajuster les tarifs à 300 \$ pour l'inscription à temps complet et à 250 \$ pour l'inscription à temps partiel pour les familles provenant de l'extérieur de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.4 CAB-Soirée des bénévoles

2023-04-25

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'autoriser le conseiller, Pierre Blouin, et le maire, André Perron, à participer, au coût de 35 \$/personne, à la soirée de reconnaissance des bénévoles du Centre d'Action Bénévole du Haut-Saint-François le 22 avril 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Le conseiller, Yves Bond, demande les résultats finaux de la saison 2022 pour le camping vert et exprime ses remerciements pour les fleurs envoyées à l'occasion du décès de son père.

Huis clos à 21h35

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-04-26

Il est proposé par **Denys Gosselin**

De clore la présente séance à **22h14** l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Perron, maire

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

- | | | |
|------|------------|---|
| i | 2023-04-12 | Envoi de la résolution par courriel à Madame Fiema et Monsieur Vieira |
| ii | 2023-04-05 | Envoi de la résolution par courriel à la MRC du Haut-Saint-François |
| iii | 2023-04-05 | Envoi de la résolution par courriel aux directeur des travaux publics et incendie |
| iv | 2023-04-05 | Envoi de la résolution par courriel au directeur des travaux publics |
| v | 2023-04-05 | Envoi de la résolution par courriel au directeur des travaux publics |
| vi | 2023-04-05 | Envoi de la résolution par courriel au directeur des travaux publics |
| vii | 2023-04-12 | Envoi de la résolution par courriel à Maryse Jacques présidente de la Friperie |
| viii | 2023-04-04 | Envoi du premier projet de règlement par courriel à Jérôme Simard de la MRC et publication de l'avis de consultation public sur le premier projet de règlement. |
| ix | 2023-04-05 | Confirmation de l'événement avec Isabelle Bibeau |